DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DAUPHINE ET RUE JOSEPH MENGIN DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 9 novembre 2015 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau d'assainissement,

- **Le stationnement sera interdit rue Dauphine, au niveau du n°10.**
- **La circulation sera interdite rue Joseph Mengin, entre la rue de l'Orient et la rue Dauphine.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place par les services techniques de la Ville.

Article 3 : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 2 novembre 2015

Le Maire,

David VALENCE